



3 février 2008

## La FFC s'oppose au projet de réforme de la loi sur l'architecture



**Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, prépare un projet de loi visant à rendre obligatoire le recours à un architecte pour toutes les constructions d'une surface de plancher supérieure à 20 m<sup>2</sup>.**

Faisant suite au Grenelle de l'Environnement, qui s'est tenu en octobre dernier, il a été établi que les professionnels du bâtiment devaient se pencher sur les problèmes d'économie d'énergie liés à la construction. Christine Albanel souhaiterait donc, par le biais d'une évolution probable de la loi de 1977 sur l'architecture, donner une place prépondérante aux architectes dans le paysage environnemental actuel. L'intervention d'un architecte pourrait devenir obligatoire, tant au niveau de la conception que la maîtrise d'œuvre, pour toute construction supérieure à 20m<sup>2</sup>, c'est-à-dire la totalité des maisons individuelles.

**Un projet qui a fait réagir vivement la FFC (Fédération Française des Constructeurs de maisons individuelles), qui craint de voir disparaître la profession de constructeur de maisons individuelles :** « Prenons garde à ce qu'il n'ait pas l'effet inverse de celui escompté, dénonce Maurice Penaruiz, Président de la FFC. Il faut faire attention à ne pas aller trop loin dans certains domaines qui, par leurs surcoûts, font que le marché de la maison individuelle risque de se rétrécir par le bas ». **Selon la Fédération, les catégories sociales les plus modestes seraient les plus pénalisées par ce projet qui bloquerait l'accession à la propriété de dizaines de milliers de Français, les maintenant dans des logements à forte consommation d'énergie alors que la modernité des nouveaux logements permettrait de réduire ces charges. La FFC a donc sollicité une audience auprès du cabinet de Christine Albanel, afin de lui faire part de ses interrogations et attirer son attention sur les conséquences que pourrait entraîner une telle décision.**